



Société des Auteurs de Jeux

Société civile de Gestion Collective à capital variable
119, bd du Montparnasse – 75006 – PARIS

SIRET 418.049.961.00026

Assemblée Générale Ordinaire de la « SAJE » du 6 Juin 2017

Rapport sur l'Aide à la Création pour l'année 2016

En application des articles L.321- 9 et R.321-8 du CPI, la SAJE a affecté en 2016, **25 %** des sommes perçues au titre de la copie privée audiovisuelle, au fonds d'aide à la création, soit 514 347 €, montant en diminution sur 2015 suite à la baisse du montant des perceptions de l'exercice (- 16,2 %).

La SAJE a poursuivi ses actions d'aide à la Création de nouvelles œuvres de jeux télévisés en faveur des auteurs, à travers ses trois aides : l'aide à la présentation audiovisuelle d'un projet de jeu télévisé, l'aide à la réalisation de pilotes de jeux télévisés et la nouvelle aide mise en place en 2016, l'aide à la convention de développement.

Nous avons versé en 2016 au titre de ces Aides à la Création, un montant de 281 789 €. Ce montant inclut certains versements au titre de l'Aide à la Création 2015. Par ailleurs, des accords de principe ont été donnés au titre de 2016, mais non versés au 31/12/2016.

Concernant **le coût de la gestion de ces actions** : il a représenté en 2016, **82 990 €**. Ce montant, prélevé sur le compte d'aide à la création, a été affecté à la gestion de la société dont il représente une part importante (la moitié de l'activité des séances du conseil, frais administratifs...ainsi que les frais d'étude de la société BIG GAMBLE sur les « process » de création de formats de jeux à l'étranger et en France).

Il a par ailleurs été décidé par le conseil d'administration de prélever sur le fonds d'aide à la création **135 412 €** représentant pour plus de 70 % des frais d'avocat et de contentieux et le reste, des honoraires versés aux conseils dans le cadre de l'action contentieuse que nous menons pour la défense des droits dont nos membres nous ont délégué la gestion (cf. 321.9 du CPI « concours apportés à des actions de défense »).

La totalité de ces actions représente en 2016 un montant de 500 191 € prélevés sur le compte d'Aide à la Création.

Détail des Aides versées en 2016

Pour l'Aide au Pilote : 60 000 € versés en 2016 correspondant pour :

- 20 000 € à des attributions d'aides 2015, versées en 2016

	Nom du Jeu	Auteurs	Sté de PRODUCTION bénéficiaire	Montant
1	10 chances de tout gagner	T.MOHR - C.PENNEC - Ph.DOUCHE L.THIBIERGE	EFFERVESCECE Label	20 000 €

- 40 000 € à des attributions et versements sur 2016.

	Nom du Jeu	Auteurs	Sté de PRODUCTION bénéficiaire	Montant
2	Leader	J.M. SALOMON	FRENCH TV	40 000 €

Pour l'Aide à la Présentation Audiovisuelle : 174 789 € versés en 2016 correspondant pour :

- 35 511 € à des attributions d'aides 2015, versées en 2016 pour 3 jeux :

	Nom du Jeu	Auteurs bénéficiaires	Montant versé Auteurs	Producteur bénéficiaire	Mt versé Producteur	Mt total aide versée
1	La Question à 200 000 €	Thierry.BIZOT – M.Antoine.CLERET	- 6 000 €	ELEPHANT TV	4 761 €	10 761 €
2	Erasmus Campers	Sébastien MENARD	4 000 €	MISTRAL Groupe	8 000 €	12 000 €
3	Quiz Pursuit/ The Roling star	Juliette FAUCON Pierre FAUCON	3 000 € 3 000 €	YAQUA Productions	6 750 €	12 750 €

- 139 278 € à des attributions et versements sur 2016 pour 10 jeux :

	Nom du Jeu	Auteurs bénéficiaires	Montant versé Auteurs	Producteur bénéficiaire	Mt versé Producteur	Mt total aide versée
4	Méninges à 3 / le jeu des mini-jeux	Pierre FAUCON Juliette FAUCON	3 000 € 3 000 €	YAQUA Productions	9 500 €	15 500 €
5	Bring the music	Jérôme PICHOT David ROSCONVAL	500 € 500 €	FRENCH TV	8 000 €	9 000 €
6	Diamond	Nicolas CHARGUEROS	6 000 €	NICO Productions	5 710 €	11 710 €
7	Les Portes du temps	Michael LANDRY Julien BLANCHE	500 € 500 €	ADL TV	5 245 €	6 245 €
8	Ça va de paire	Sébastien CAUET	6 000 €	BEAWARE TIVI	19 210	25 210 €
9	Petits Jeux sur canapés	Pierre FAUCON Juliette FAUCON	3 000 € 3 000 €	YAQUA Productions	9 000 €	15 000 €
10	Le Bon Mot	Aurélien LIPIANSKY	6 000 €	TOOCO	10 388 €	16 388 €
11	Tuk Tuk Love	Jérôme BAROU	6 000 €	PURPROD	16 550 €	22 550 €
12	T'as pas tout vu !	Aurélien LIPIANSKY	1 000 €	TOOCO	6 800 €	7 800 €
13	Hot Big Bang	Nicolas CHARGUEROS	6 000 €	NICO Productions	3 875 €	9 875 €

La plupart de ces aides ont été des aides à la démo développée (excepté n°2, 5, 7 et 12)

Pour l'Aide à la Convention de Développement :

47 000 € versés en 2016 pour 2 jeux :

	Nom du Jeu	Auteurs bénéficiaires	Montant versé Auteurs	Producteur bénéficiaire	Mt versé Producteur	Mt total aide versée
1	SAFARI Tour	Frédéric JOLY	6 000 €	909 Production	5 000 €	11 000 €
2	L'Equipe parfaite	Jérôme PICHOT David ROSCONVAL J.M. SALOMON	2 000 € 2 000 € 2 000 €	FRENCH TV	30 000 € €	36 000 €

Des **accords de principe ont été donnés en 2016** sur des demandes d'Aides à la Présentation Audiovisuelle pour un montant de près de 320 000 € - des Aides au Pilote pour 80 000 € et une Aide à la Convention de Développement pour près de 24 000 €. Ces montants n'ont pas été versés au 31/12/2016 puisque les dossiers justificatifs n'ont pas été reçus à cette date, les demandeurs ayant un délai de six mois pour nous les adresser.

Les montants des aides versées peuvent être inférieurs aux accords de principe donnés, en fonction des justificatifs reçus. Certains accords donnés (Aides à la Présentation Audiovisuelle) sont restés sans suite.

Dans le cadre de l'information prévue à l'article R.321-8 du CPI concernant les organismes ayant bénéficié d'une Aide pendant trois années consécutives : ont bénéficié d'une aide à la création en 2014, 2015 et 2016 (versement ou accord de principe) : le Groupe FRENCH TV, les sociétés de production YAQUA, EFFERVESCEANCE Label, SMART One.

Il est rappelé que ces aides sont attribuées dans le cadre de commissions se réunissant dans les dix jours qui suivent les 4 dates annuelles de dépôt de demandes d'aides et qu'elles sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets. Les aides à la convention de développement peuvent être demandées à tout moment de l'année et sont étudiées lors de la réunion du conseil qui suit.

- L'aide à la présentation audiovisuelle contribue à aider financièrement le ou les auteurs d'une nouvelle œuvre de jeu télévisé pour le développement et l'écriture de la « bible », ainsi que la réalisation d'une « démo ». A cet effet, la SAJE souhaite favoriser la fabrication de démos suffisamment développées pour appréhender l'esprit du jeu et l'intégralité de sa mécanique.
- L'aide au pilote, c'est à dire le 1^{er} exemplaire, numéro zéro, d'une émission de jeu télévisé, permet d'aider la mise à l'antenne d'un nouveau jeu. Il est rappelé qu'il est possible pour un même jeu de faire successivement une demande d'aide au développement audiovisuel, puis une demande d'aide au pilote.
- L'aide à la convention de développement a pour objet de favoriser le développement de jeux auprès des chaînes en aidant l'auteur et en participant concomitamment avec la chaîne au coût du développement.

Ces aides ont permis de mettre à l'antenne de nouveaux jeux français en 2016 comme : « 8 chances de tout gagner » ou « Trouvez l'intrus ».

Il a été décidé pour 2017 de maintenir les Aides actuelles dans la limite des 25 % affectés au titre des articles L.321- 9 et R.321-8 du CPI; ce budget pourra être augmenté par le conseil d'administration en fonction des demandes, à partir du fonds d'aide non utilisé des années précédentes.